

Prêt de matériel pour le tri et la réduction des déchets sur les manifestations publiques

Dans le cadre d'un évènement accueillant du public, le SIRTOMAD (Syndicat mixte de traitement des déchets) et le Grand Montauban Communauté d'Agglomération peuvent vous aider à assurer une bonne gestion des déchets produits au cours de cet évènement en mettant gratuitement à votre disposition du matériel de prêt.

Le matériel proposé :

Gobelets lavables



Points tri



Bacs



Poubelles basket



Explication au verso

Récup'verre mobiles



Les conditions :

Après réception du formulaire de demande situé au verso, une convention sera établie entre les organisateurs et la collectivité proposant le prêt (SIRTOMAD ou Grand Montauban Communauté d'Agglomération, en fonction du matériel demandé).

RENSEIGNEMENTS :

Pôle Déchets : 05.63.22.13.13 - hmartinez@ville-montauban.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL

Manifestation :

Titre de la manifestation :

Date de début :

Date de fin :

Commune :

Contact :

Organisme, association :

Nom et prénom du contact :

Téléphone :

Mail :

Matériel souhaité :

- | | | |
|--------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Gobelets lavables | Quantité (maximum 4 000) : |
| <input type="checkbox"/> | Poubelles basket ¹ | Quantité (maximum 2) : |
| <input type="checkbox"/> | Points tri ² | Quantité (maximum 4) : |
| <input type="checkbox"/> | Récup'verre mobiles | Quantité (maximum 2) : |
| <input type="checkbox"/> | Bacs d'ordures ménagères | Quantité ³ : |
| <input type="checkbox"/> | Bacs tri sélectif | Quantité ³ : |

¹ la poubelle basket permet de récupérer, de manière ludique (cible à atteindre), les déchets recyclables produits lors des manifestations sportives.

² la fourniture des sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif sera assurée par la collectivité.

³ la dotation effective en bacs sera à l'appréciation du Pôle Déchets, en fonction de la nature de la manifestation et du public rencontré.

Merci de renvoyer ce formulaire de demande, par mail, au Pôle Déchets, minimum 15 jours avant la date de la manifestation à hmartinez@ville-montauban.fr

Une convention fixant les modalités de mise à disposition (durée, modalités de livraison et de restitution, responsabilité du bénéficiaire...) vous sera ensuite envoyée.

A noter : Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, en fonction de notre stock.